



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Compte rendu de la réunion de bureau du CNML

27 mai 2025, hybride, 10h30-12h30

Introduction – Sophie Panonacle et Eric Banel

Saluent les membres du bureau du CNML, ainsi que les présidents et représentants des comités spécialisés et des instances de gouvernance maritime désormais systématiquement associés au bureau et au plénier, conformément aux souhaits de la ministre. Le CNML est l'instance de réflexion stratégique pour l'ensemble des politiques relatives à la mer et aux littoraux. Il a vocation à rassembler toutes les parties prenantes et à organiser entre elles un dialogue partagé et productif.

Souhaitent maintenir le rythme trouvé depuis le mois de mars d'un bureau toutes les 6 semaines environ.

Rappellent les enjeux relatifs à l'UNOC et l'importance de la mobilisation collective : plus de 700 événements sont labellisés entre les zones verte et bleue. 3 temps forts sont à retenir :

- Un temps dédié à la science : One Ocean Science Congress
- Un temps dédié à l'économie : Blue Economy and Finance Forum (Monaco)
- Un temps dédié à la Conférence diplomatique à Nice

Autre temps fort de ce « moment mer » exceptionnel, le CIMer a eu lieu le 26 mai 2025 à St Nazaire pour cristalliser la décision publique.

I. Constitution et activité des comités spécialisés

L'approbation des délibérations créant le CSEP et le CSPL, appelant les membres du CNML volontaires à rejoindre le CSEP, le CSPL ou le CSOM, s'est déroulée du 25 avril au 20 mai.

- 1) Comité stratégique et environnemental de la plaisance (CSEP)
- Délibération approuvée par 17 votes favorables (2 absentions et 0 vote défavorable)
 - Composition approuvée dans la délibération :
 - o 5 membres de la filière du nautisme et de la plaisance désignés parmi les membres de la CNP, dont le Président de la CNP
 - o 5 membres du collège des élus du CNML
 - o 5 membres des autres collèges du CNML
 - Volontaires au CNML : Thierry LE GUEVEL (CFDT / Syndicats), Alain BLANCHARD (ANEL / Elus), Olivier BOUGAN (FIN / Entreprises), Pierre MAUPOINT DE VANDEUL (CFE-CGC / Syndicats), Jean-Luc DENECHAU (FFVoile / Associations), Jean-Luc MICHAUD (IFT / Entreprises)
 - 1^{ère} réunion le 13 juin

Yves Lyon Caen : propose que la première réunion soit consacrée à un échange sur la méthode de fonctionnement et de travail du groupe (réunions courtes mais régulières) et à une présentation synthétique de la feuille de route nautisme et plaisance afin de lancer les travaux.

Eric Banel précise que la consultation interministérielle sur la feuille de route est désormais achevée. Les résultats sont en cours de synthèse.

Sophie Panonacle souhaite que les élus membres du CNML soient relancés pour participer à ce comité. Le bureau du CNML pourra être force de proposition sur les sujets sur lequel le CSEP pourra également travailler.

2) Comité spécialisé sur la pêche de loisir (CSPL)

Pierre Médevielle rappelle que le GT Pêche de loisir s'est initialement constitué suite à son rapport en 2019 pour améliorer la connaissance des pratiques et la protection du milieu marin, à partir d'un état des lieux de la pêche de plaisance. La pratique était alors très peu encadrée et la représentation très fragmentée, en 9 fédérations. Il a permis de créer un cadre propice au dialogue avec le secteur de la pêche de loisir autour de sujets d'évolutions réglementaires. La transformation du GT en Comité spécialisé permet de consolider la concertation dans la perspective des obligations européennes en matière d'enregistrement des pêcheurs et de déclaration des captures d'espèces sensibles à l'horizon 2026.

Eric Banel souligne que l'échéance à venir en 2026 de déclaration obligatoire des pêcheurs suscite des inquiétudes, y compris d'élus. Le comité spécialisé sera un cadre de concertation précieux pour cette étape sensible.

- Délibération approuvée par 18 votes favorables (1 abstention et 0 vote défavorable)
- Composition approuvée dans la délibération ex-GT pêche de loisir :
 - o des représentants des fédérations de pêche de loisir en mer, en premier lieu la Confédération Mer et Liberté
 - o un représentant du comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM)
 - o un représentant de l'association des Régions de France
 - o des représentants des industriels de la pêche de loisir (notamment le GIFAP)
 - o des représentants des ONG impliquées sur ce sujets
 - o au moins un représentant de l'IFREMER
 - o un représentant des services déconcentrés de l'administration de la mer
 - o un représentant de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Volontaires au sein du CNML : ANEL (Elus), Frédéric DI MEGLIO (FFESSM / Associations), CNPMM (Etablissements publics)
- Prochaine réunion : 19 juin

3) Comité spécialisé sur l'économie bleue durable outre-mer (CSOM) : projet de délibération, propositions de composition

Matthieu Reunavot souligne que l'objectif de cette séquence est de finaliser la délibération de création du CSOM qui sera soumise à l'approbation du plénier du CNML. Le projet de délibération coconstruit entre la DGAMPA-DGOM fait suite à l'avis émis sur la feuille de route économie bleue ultramarine durable qui avait validé le principe de mettre en place un comité spécialisé notamment chargé de son suivi. Il pourra traiter de tout sujet soumis au CNML ayant une dimension ultramarine, tout en veillant à l'articulation avec les travaux des CMUB. Il peut également avoir un rôle de proposition.

Oudi Serva : la composition proposée est la suivante :

- o Un représentant du cluster maritimes ultramarins

- Un représentant de la fédération des entreprises outre-mer
- Un représentant du comité national des pêches maritimes et élevages marins
- Des représentants d'ONG impliquées dans les sujets maritimes en outre-mer

Un appel à manifestation d'intérêt au CNML a été fait parallèlement à celui pour le CSEP et CSPL. Etat actuel des volontaires au CNML : Alain BLANCHARD (ANEL / Elus), Bruno DACHICOURT (CFTC / Syndicats), Olivier BOUGAN (FIN / Entreprises). L'appel à volontaires sera relancé et les DM seront mobilisées afin de favoriser la représentation des membres ultramarins.

La feuille de route économie bleue outre-mer est valorisée dans le dossier de presse du CIMER et le sera lors de l'UNOC afin qu'elle soit définitivement publiée et que les travaux du comité spécialisé puissent commencer.

Décision : le projet de délibération est validé par le bureau. Il sera soumis au plénier avec une relance de l'appel à volontaires.

4) COMER : retour sur la réunion du 26 mai

Joachim Claudet : les discussions ont été centrées sur la finalisation des indicateurs de la SNML. Le travail porte principalement sur l'objectif 8 « soutenir effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires » et l'objectif 7 « promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances ». Sont recherchés des indicateurs de moyen et d'impact fidèles aux critères déterminés pour suivre la SNML (annuel, producteur identifié, méthodologie établie, territorialisable). Le COMER rendra un avis d'ici septembre 2025.

Le COMER acte également son implication dans l'élaboration du volet marin du plan de restauration de la nature en lien avec la DEB avec un rôle de conseil et de suivi concernant la dimension scientifique. Enfin, le Congrès scientifique de l'UNOC (OOSC), du 3 au 6 juin, est le premier organisé dans le cadre d'une grande conférence internationale. Il est co-porté par le CNRS et Ifremer sur 10 thématiques correspondant aux Ocean Action Panels de l'UNOC. Des recommandations scientifiques seront produites et livrées en fin de congrès à l'attention des chefs d'Etat.

5) CNTC : la prochaine réunion est prévue le 1^{er} juillet à l'Assemblée nationale suite aux annonces du CIMER relatives à la gestion du recul du trait de côte.

II. Composition du CNML

Eric Banel : la composition du CNML a été établie au moment du Grenelle de la mer. Depuis, certaines structures ont changé de thématiques, alors que d'autres structures sont apparues. Il est donc nécessaire que la composition du CNML reflète cette réalité et évolue pour être représentative des parties prenantes aujourd'hui les plus pertinentes.

1) Mouvements de membres

Olivier Dufourneaud :

- Départ de Mme Anne-Laure Santucci (Elus / titulaire / bureau) : en attente du renouvellement du CMF et de la désignation d'un nouveau représentant. Il faudra prévoir une élection pour remplacer le siège vacant au bureau.
- Départ de Mme Gwendola Le Troadec (Elus / titulaire) : en attente du renouvellement du CMF et de la désignation d'un nouveau représentant.

- Remplacement de Vincent Bales (Entreprises / titulaire / bureau) par Pierre Peysson pour représenter le SER. Il faudra prévoir une élection pour remplacer le siège vacant au bureau dans la mesure où le siège est lié à une personne et non à une structure.
- Alliance ALLENI (Etablissements publics / suppléant) : l'alliance n'existe plus. Plusieurs structures remplaçantes sont possibles : l'Institut de l'océan de l'alliance Sorbonne Université, le MNHN ou l'IRD.

Joachim Claudet : l'ensemble des propositions avancées pour remplacer l'alliance ALLENI sont pertinentes. Elles ont chacune des spécificités. Concernant les établissements publics de recherche, les universités sont souvent liées à travers les UMR avec le CNRS qui siège déjà au CNML. Concernant l'aspect de la recherche en outre-mer et l'international, l'IRD pourrait être une option intéressante. Le MNHN est en charge d'un grand nombre de sujets de suivi intéressants. L'IRD et le réseau des universités marines sont déjà au COMER.

Décision : l'organisation des élections au bureau (1 siège Elus et 1 siège Entreprises) seront réalisées de manière groupée d'ici la fin de l'année après que le CMF Med ait désigné le remplaçant de Mme Santucci.

2) Membres régulièrement absents : point de situation

Olivier Dufourneaud : l'absence prolongée de certains membres du CNML est liée à deux situations :

- Soit les organismes n'avaient pas désigné de représentant jusqu'à présent
- Soit les représentants désignés ont été peu actifs ces dernières années.

Le secrétariat du CNML a recensé 7 cas différents (CIPA, CCI France, Association des chambres d'agriculture, Réseau Océan Mondial, Ligue de protection des oiseaux, Fondation pour la nature et l'homme, fédération française de randonnée pédestre). Des courriers ont été adressés par le DGAMPA aux structures concernées. 5 organismes ont répondu qu'ils souhaitaient rester représentés au sein du CNML (CIPA, CCI France, APCA, ROM, LPO). 1 a renoncé à son siège (FNH). 1 absence de réponse (FFRP). Entre 1 et 2 sièges de suppléants sont donc à pourvoir.

III. Mise à jour du règlement intérieur du CNML

Olivier Dufourneaud : le fonctionnement du CNML est régi par le Code de l'environnement, le Code des relations entre le public et l'administration, le décret de 2011 modifié et le règlement intérieur du CNML. Plusieurs points d'amélioration et de modification du règlement intérieur sont proposés pour assurer la robustesse de son fonctionnement et l'adaptation aux pratiques actuelles :

- Disposition prévoyant l'intérim du président du bureau par le vice-président, au-delà de « l'empêchement » aujourd'hui prévu.
- Association systématique aux réunions du plénier et du bureau des présidents des comités spécialisés du CNML, ainsi que des présidents du CFM, du CSGM, du CSMM et le coordonnateur des ONG du CFO.
- Normalisation de l'usage du vote électronique pour le plénier et le bureau, avec la possibilité de prolonger la période de vote
- Simplification des règles de création des comités spécialisés (le président peut être désigné ou élu par le CS, pas besoin de désigner toutes les structures)
- Compte-rendu régulier au bureau des activités des CS et GT
- Règles d'approbation comptes-rendus des réunions du bureau, transmission aux membres du CNML et publication

Décision : le bureau valide les propositions. Une version du nouveau règlement intérieur sera soumise au vote du plénier par voie électronique.

IV. Programme de travail

- 1) Consultation du CNML sur la mise à jour des Stratégies de façade maritime – webinaire le 13 juin 10h-12h

Xavier Marill : les préfets coordonnateurs ont saisi le CNML pour avis réglementaire sur les stratégies de façade maritime, en parallèle à la PPVE. L'avis du CNML doit être rendu pour le 5 août. Afin de faciliter la formation de cet avis, un webinaire sera organisé. Les contributions des membres du CNML recueillies lors de ce webinaire ou par mail serviront à élaborer un projet d'avis qui sera débattu lors le bureau du CNML le 8 juillet, puis soumis aux membres du plénier.

Matthieu Mourer : le CNML a émis un avis sur le projet d'arrêté bon état écologique début janvier 2024. Ces retours ont été consolidés dans le projet d'arrêté révisé, qui a depuis été scindé en un arrêté et un guide méthodologique. Une consultation du public est prévue de la mi-juin à la mi-septembre 2025, afin que l'arrêté puisse être signé avant l'adoption des SFM par les préfets coordonnateurs. L'arrêté BEE est une brique du Plan d'action pour le milieu marin, qui définit les objectifs nationaux en matière d'état écologique, ainsi que les méthodes d'évaluation associées, composante centrale du volet « DCSMM » des DSF.

Olivier Dufournaud : les différentes instances sont consultées en parallèle, ainsi que le public. L'avis du CNML ne sera pas disponible avant que les CMF n'aient eux même à rendre leur avis réglementaire. Il est cependant prévu une dernière réunion additionnelle des CMF à la rentrée juste avant l'adoption des SFM par les préfets coordonnateurs afin de passer en revue les retours des différentes consultations.

Décision : le bureau demande à ce que la date du webinaire du 13 juin proposée initialement soit décalée à la semaine suivante, hors période de l'UNOC, pour faciliter la participation des membres du CNML.

- 2) Prochaines réunions du bureau : 8 juillet 14h, puis début septembre
- 3) Prochaine réunion du plénier à l'automne

V. CIMER du 26 mai, retour par le SGmer, M. Xavier Ducept

Xavier Ducept (SGMer depuis le 16 avril) : le CIMer 2025 a été initié le 20 février, il a nécessité une mobilisation collective pour disposer de mesures fortes à la hauteur des ambitions politiques. Mesures phares présentées sur l'économie, l'environnement, la souveraineté, en hexagone comme en Outre-mer :

1. Destruction par immersion des navires pratiquant une pêche INN en Guyane
2. Elargissement de la capacité à constater par drone des faits de pêche illégale : afin de gagner en efficacité et tendre vers l'élargissement pour d'autres formes d'infractions en mer
3. Feuille de route zéro déchet plastique en mer : afin de donner une continuité au Plan zéro plastique et poursuivre les efforts
4. Lutter contre les sargasses aux Antilles : afin de réaliser le bilan du Plan 2 et engager vers un Plan 3.
5. Accompagner la stratégie de gestion des mouillages : coordination et orientation du déploiement des ZMEL et appui aux territoires dans le financement
6. Recul du trait de côte : le principe mis en avant par le gouvernement est que l'Etat doit prévenir et adapter, en sortant d'une logique assurancielle. Les collectivités ont vocation à prendre en compte cette adaptation. Pour orienter et financer ces mesures, plusieurs pistes sont étudiées notamment la mobilisation des outils existants et le fléchage sur les usagers du littoral comme premier contributeur.

7. Améliorer la qualité des eaux côtières : problématiques de traitement et de financement
8. Décarbonation du maritime : une partie des engagements pris par les filières sera soutenue financièrement par l'Etat au travers d'un transfert de fond vers le secteur privé
9. Décarbonation de la flotte de pêche et valorisation du produit de la taxe éolienne : en amont de la mise en place de la taxe éolienne, un travail a été mené avec les services de la Commission pour permettre une forme d'aide d'Etat et sélection des critères de renouvellement de la flotte de pêche.
10. Verdissement de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP) pour inciter les usagers de la mer plaisance à moderniser leurs achats/navires
11. Suramortissement vert au profit des PME et TPE : afin d'aider la mise en place de projets
12. Favoriser et améliorer les passerelles entre les titres de formation professionnelle : afin de reconstruire l'équipage France et rendre plus attractives nos différentes filières
13. Consolider la formation maritime en Guyane et en Polynésie française
14. Développer les EMR en outre-mer : avec un premier projet d'éolien flottant à La Réunion
15. Poursuivre et valoriser les travaux de l'observatoire de l'éolien en mer : maintenir son existence et réfléchir aux modalités de son financement
16. Statut juridique du sauveteur en mer : mieux accompagner et sécuriser nos sauveteurs bénévoles dans le cadre de leur engagement
17. Réévaluer les besoins et adapter les dispositifs de l'Etat pour la mise en œuvre d'une flotte stratégique
18. Mayotte Post-Chido : relever le défi de la reconstruction
19. Utilisation et synthèse des données maritimes dans le cadre de l'action de l'Etat en mer pour mieux analyser et anticiper l'action et mieux pré-positionner les moyens

La stratégie polaire française est aussi évoquée dans le dossier de presse. Le SGmer joue un rôle de coordination interministérielle en appui de l'ambassadeur chargé des pôles et des enjeux maritimes.

Echanges :

Sophie Panonacle remercie le SGMer pour sa présentation et souligne la richesse du Cimer. Le CNML souhaite renouveler sa participation dans la préparation des prochains Cimer. Souligne la pertinence de se référer aux travaux et rapports déjà produits sur diverses questions (qualité des eaux côtières (rapport Philippe Le Gall et Sophie Panonacle), flotte stratégique (rapport Chenevard)). Concernant le sujet du littoral, le CNTC a été créé en mars 2023 pour travailler sur ces questions avec la mobilisation de nombreux élus. Plusieurs propositions ont été faites sur les leviers de financement à l'adaptation qui doivent être examinées au risque de décevoir les élus du littoral et le CNTC. La question de la solidarité nationale est cruciale.

Alain Blanchard appuie les propos de Sophie Panonacle sur la mesure CIMer du recul du trait de côte et la déception des élus du littoral. Le mécanisme de la Gemapi n'est pas à la hauteur des enjeux financiers nécessaires. Rappelle les propositions sur le fléchage de la taxe éolienne en mer et de la taxe sur les plateformes de location saisonnière. Les élus sont en attente de messages clairs.

Xavier Ducept : le dossier de presse ne reprend pas de façon aussi détaillée que le fiche mesure les travaux menés en RIM et les propositions qui ont été faites : les propositions du CNTC sont bien intégrées. Des travaux sur le PLF 2026 vont désormais être menés par MTE et MINEFI. Le but de la mesure CIMer est que le sujet soit posé et que le dialogue s'ouvre, en avançant avec le CNTC.

Pierre Maupoint de Vandeul rappelle les attentes sociales fortes concernant les moyens de formation, le cadre social en Polynésie, la stratégie française sur la croisière et son impact sur les choix de pavillon. Il exprime sa satisfaction sur le fléchage du revenu tiré des ETS vers les compagnies françaises.

Nathalie Mercier Perrin : félicite le travail sur les ETS et interroge la question de la gouvernance de ces fonds. Elle félicite la reconduite de l'observatoire de l'éolien en mer et souligne le besoin de promouvoir les EMR autre que l'éolien au service de la décarbonation. Elle salue le Plan Sargasse 3.

Daniel Cueff : rappelle la solidarité de la Bretagne sur la question des sargasses mais précise qu'il n'est pas souhaitable de la lier aux algues vertes. Les deux problématiques sont très différentes. Il insiste sur le

travail à mener sur l'affectation de la taxe éolien en mer aux collectivités et les investissements dans les flottes de pêche.

Gauthier Carle salue la volonté d'associer les parties prenantes à la préparation du CIMer. Il serait intéressant de connaître le suivi et la mise en œuvre des mesures des précédents CIMer. Il regrette l'absence de référence à la recherche qui était la boussole du précédent CIMer (particulièrement concernant les AMP et l'adaptation du littoral).

Thierry Le Guevel : exprime une vigilance particulière sur la flotte stratégique et la réserve de pavillon EU ainsi qu'une insatisfaction sur les moyens alloués à la formation en Guyane et en Polynésie.

Pierre Médevielle : interroge l'ambition relative à la décarbonation de la flotte maritime et le risque de surtransposition.

Eric Banel : rappelle les objectifs de décarbonation d'ici 2050 qui nécessitent des outils ambitieux ce qui permettra de développer la filière à de nombreux niveaux et d'assurer sa compétitivité.

Xavier Ducept rappelle que le travail au niveau national vient appuyer l'action internationale, de nombreuses mesures CIMer seront reprises pour l'UNOC en juin prochain. Il souligne que les prochains CIMer devraient avoir un préavis plus important qui facilitera la bonne association du CNML.

Le dossier de presse du CIMer sera diffusé à l'ensemble des membres du CNML.

VI. Préparation de l'UNOC3 et motion pour l'UNOC

Sophie Panonacle : la motion pour l'UNOC a été signée par de nombreux membres du bureau et du CNML et sera envoyée prochainement à la presse et au Président de la République.

VII. Gouvernance maritime

- 1) Retour sur le plénier du Comité France Océan du 5 mai : point reporté
- 2) Renforcement des synergies entre le CNML et les instances de gouvernance maritime

Les présidents ou représentants du Comité France Océan (CFO), du Comité France Maritime (CFM), du Conseil Supérieur des Gens de Mer (CSGM) et du Conseil Supérieur de la Marine Marchande (CSMM) sont désormais systématiquement associés aux réunions du CNML et de son bureau.

Christine Ezcutari, présidente du CSMM remercie le CNML pour cette initiative. Le CSMM est prêt à réfléchir au mode opératoire adapté sur les sujets de convergence entre les deux instances.

Décision : les différentes instances seront invitées à partager leurs principaux travaux avec le bureau du CNML. Il est proposé qu'une instance partage à chaque bureau.

X. Points divers

- 1) Loi contre le narcotrafic et collecte des données sur les navires de plaisance

Alain Blanchard : la liste des données à transmettre et les ports concernés fera l'objet d'un échange avec le Ministère qui reviendra vers les membres du CNML pour ouvrir le dialogue.

- 2) Lancement des fêtes de la mer et des littoraux (6 juin au 6 juillet) : soirée d'inauguration le 27 mai à l'Assemblée nationale.

Annexe

Membres du bureau présents

CUEFF	Daniel	Conseil régional de Bretagne
DE OLIVEIRA	Emmanuel	SNSM
LE GUEVEL	Thierry	CFDT
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
VOGT	Pierre	Conseil régional de Normandie

Invités / observateurs

BLANCHARD	Alain	ANEL
CARLE	Gauthier	POC/CFO
CLAUDET	Joachim	CNRS/COMER
DE LANTIVY	Solweig	CNP/CSEP
EZCUTARI	Christine	CSMM
LYON-CAEN	Yves	CNP/CSEP
MEDEVIELLE	Pierre	Sénat/CSPL
MULLER	Alexandre	CNPMEM
PENNANGUER	Stéphane	Région Bretagne

Administration

BANEL	Eric	DGAMPA
BECOUARN	Yann	DGAMPA
BIWAND	Loic	DGOM
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUCEPT	Xavier	SGMer
DUFOURNEAUD	Olivier	DGAMPA
FERNANDEZ	Julien	DGAMPA
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
LEGREGOIS	Anne	DGAMPA
MARIET	Muriel	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
MOURER	Matthieu	DGALN
PRAT	Audrey	DGALN
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA
SERVA	Oudi	DGOM
SZLEPER	Vincent	DGALN